

Article 1 – Objet et périmètre de responsabilité

Cette randonnée est organisée par le moto club " La France à Moto " pour ses membres. L'objectif principal est la découverte de plusieurs régions dans un rythme de balade tranquille. Il ne s'agit aucunement d'une épreuve sportive. Le moto club et ses dirigeants ne peuvent être tenus pour responsable des retards, des modifications, des annulations partielles ou totales, des restrictions imposées par les autorités légales, départementales et régionales, ou par des événements climatiques ou extérieurs graves (grèves, attentats, guerre, etc.). L'ensemble de cette manifestations est désignée par le terme "randonnée" dans le document.

Article 2 – Organisateur

L'organisateur de cette randonnée est le moto club " La France à Moto ", représenté par son président couvert en responsabilité civile pour cette manifestation. Précision importante : les déplacements des participants (quels qu'ils soient) sont couverts par leurs assurances personnelles.

Article 3 – Participants

L'Africa Twin Trophy est ouvert aux possesseurs d'Africa Twin, le trajet préconisé emprunte des tronçons de route goudronnés et de chemins de terre, l'équipement des motos doit être adapté. En aucun cas le pilote n'est obligé de suivre le tracé préconisé. S'il emprunte une route ou un chemin, c'est sous sa responsabilité. Il est demandé à chaque participant une participation financière à régler au moto club pour les repas d'étape du soir, le bivouac, le pique nique et le petit-déj.

Article 4 – Respect de la réglementation

Chaque pilote s'engage, durant toute la durée de sa participation à l'Africa Twin Trophy, à : -1- être en possession de tous ses documents d'identité à jour. -2- être en possession de son permis de conduire en cours de validité. -3- être en possession de la carte grise de la moto conduite en cours de validité. -3- être assuré en Responsabilité Civile -4- conduire un véhicule conforme au code de la route et à sa carte grise. -4- être vêtu(e) d'un équipement adéquat et homologué (casque, gants, veste, pantalon, chaussures)

Il est strictement interdit de rouler, de doubler ou même de s'arrêter hors des routes et chemins, sauf sur des parkings matérialisés. Tout véhicule pris en flagrant délit de non respect de cette règle sera immédiatement exclu de la randonnée. L'Africa Twin Trophy n'est pas une course, en cas de blocage de la piste, vous attendez, et vous aidez les personnes en difficultés si elles sont à l'origine de l'obstruction.

Article 5 – Début et fin de l'Africa Twin Trophy

L'Africa Twin Trophy débute lors de la première arrivée au lieu de rassemblement de chaque participant et se termine pour chaque participant lorsqu'il quitte la randonnée définitivement à la fin de celle-ci le 8 Septembre 2019 après le lunch final.

Article 6 – Lieux de rassemblement

Ils vous seront communiqués ultérieurement.

Article 7 – Exclusion

L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne dont il jugerait que le comportement pourrait nuire au bon déroulement de cette randonnée, tant au niveau de l'ambiance que de la sécurité. Cette possibilité d'exclusion s'applique également aux véhicules qui pourraient être jugés inadaptés, en mauvais état, trop bruyants ou non-conforme. L'organisateur est seul juge de ses appréciations et décisions.

Article 8 – Principe de roulage

Rouler en groupe implique le fait de rouler en quinconce lorsque cela est possible, en respectant les distances de sécurité et sa place dans le groupe. En tout état de cause, on ne dépasse jamais l'ouvreur. Il est impératif de rouler en respectant la distance de sécurité imposée par le Code de la Route, et qui est égale à la distance parcourue en 2 secondes par un véhicule lancé à sa vitesse.

Article 9 – Parcours

Une semaine avant l'Africa Twin Trophy l'organisateur enverra un lien qui permet de télécharger les parcours au format .gpx afin que chacun puisse les intégrer dans son GPS. Les pilotes qui ne sont pas équipés d'un GPS doivent se rapprocher d'un ouvrier ou d'un groupe avec GPS.

Attention, il est demandé de faire impérativement le plein des motos la veille de chaque départ. Le parcours n'est absolument pas obligatoire, chaque participant peut le changer pour arriver le soir au lieu de rendez-vous.

Article 10 – Horaires

Aucun horaire ne sera imposé aux participants lors de la randonnée. Seules les indications concernant les horaires souhaités de départ de la randonnée vous seront communiquées en même temps que les lieux de rassemblement.

Article 11 – Précisions sur les repas

L'organisateur prend à sa charge les diners du soir hors boissons, le « casse croute » de midi et les petits-déjeuners. Chacun étant libre d'organiser sa journée comme il le souhaite. Nous demandons à chaque participant de ne pas consommer d'alcool sur la durée du parcours

Article 12 - Paiement

Le nombre de places étant limité, c'est la date d'encaissement du règlement qui déterminera l'ordre d'inscription.

Article 13 – Annulation

En cas d'annulation par l'organisateur : l'intégralité des sommes encaissées sera remboursée. En cas d'annulation par le participant : Après le 15.08.2018 et avant envoi des traces, remboursement de 50% des sommes versées. Aucun remboursement ne pourra être accordé après le 01 Septembre ou en cas d'abandon de la randonnée pendant son déroulement, qu'elle qu'elle soit la raison.

Article 14 – Engagement

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement les instructions (mode de roulage, horaires, lieux de stationnement, etc.) données par l'organisateur. L'organisateur ne pourra être tenu responsable de quelque dommage que ce soit survenu aux conducteurs, passagers et passagères, à leurs équipements, aux motos et à leurs accessoires, de quelque nature que ce soit, et durant toute la durée de l'Africa Twin Trophy.

En cas d'accident pendant la randonnée, les participants s'engagent à contacter immédiatement le numéro d'urgence "15", ainsi qu'à prévenir l'organisateur. Par prudence, en cas de perte de connaissance, même très courte, les participants s'engagent à ne pas continuer la randonnée au guidon de leur moto.

Article 15 – Contacts

Envois par courrier : Olivier PUGNET Moto club 'La France à moto'

1 bis Impasse de Lagaresse 13200 ARLES Emails : contac@go2rent.fr Paiements par chèque à l'ordre de : Moto Club La France à Moto

Je soussigné

Déclare être d'accord avec les conditions énumérées dans l'annexe au dossier d'inscription et au règlement intérieur de l'Africa Twin Trophy

Fait à Le Mention "lu et approuvé" Signature

L'Africa twin Trophy est une organisation du Moto Club " La France à moto " "La France à moto" est une association loi 1901 enregistrée sous le numéro : W132005211 dont l'objet est d'organiser pour ses membres des activités touristiques liées au motocyclisme. "La France à moto " en tant que moto club est affiliée à la Fédération Française de Motocyclisme et bénéficie à ce titre d'une assurance organisateur. "La France à moto" est membre du codever "La France à moto" est enregistrée comme opérateur de voyage Immatriculation n° IM094120001 auprès de la Chambre des associations (CDA) 94100 Saint-Maur-des-Fossés. Garantie financière : GROUPAMA Assurance-Crédit & Caution, 8/10 rue d'Astorg 75008 PARIS Assurance RCP MAIF, 200 avenue Salvador Allende 79000 NIORT.